



NATIONS UNIES

SEP 24 1982

CONSEIL

DE SECURITE



COLLECTION

Distr.  
GENERALES/15423  
23 septembre 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 22 SEPTEMBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU HONDURAS  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre la note ci-après :

Bureau No DSS-502. Tegucigalpa, le 20 septembre 1982. Monsieur Leonardo Jiménez Flores, Chargé d'affaires du Nicaragua. Monsieur le Chargé d'affaires, en réponse à votre note 112, datée du 19 septembre, relative à la protestation que, au nom de mon gouvernement, j'avais adressée la veille au Gouvernement nicaraguayen (MSG-003) face à l'attaque injustifiée d'un garde-côte nicaraguayen contre un patrouilleur hondurien, je suis au regret de devoir rejeter certaines de vos affirmations, en particulier en ce qui concerne le lieu de l'attaque susmentionnée, et je répète que celle-ci s'est produite dans les environs immédiats des Cayos Bobel y Media Luna, et non à 25 milles à l'est du cap Gracias a Dios. Le Gouvernement hondurien n'a jamais nié qu'entre le Honduras et la République du Nicaragua, dans l'océan Atlantique, il n'existe pas de frontière légalement délimitée. Il est un fait indéniable que, traditionnellement, les deux gouvernements ont considéré le parallèle qui passe par le cap Gracias a Dios comme la ligne de division entre les deux Etats, en attendant une délimitation définitive. En parlant de traditions et de gouvernements, je me réfère à des situations confirmées par le temps et par les entités juridiques qui, au fil des années, ont représenté les Etats respectifs. Le Gouvernement nicaraguayen en exercice, faisant usage de ses attributions souveraines, a décidé de se dissocier de cet accord tacite qui, durant de nombreuses années, a permis d'éviter de pénibles incidents, tels que celui qui nous occupe à présent, incidents qui ont une influence négative sur les relations déjà précaires entre nos pays. C'est précisément pour éviter d'arriver à de telles extrémités que le Ministère hondurien des relations extérieures a déclaré 'qu'on pourrait songer à établir temporairement une ligne ou une zone, sans préjuger des droits que pourraient revendiquer à l'avenir les territoires nationaux'. Le fait que cette proposition, d'ailleurs conforme à l'attitude pacifique de mon gouvernement, n'ait pas encore été mise en application autorise dans l'absolu le Gouvernement nicaraguayen à pénétrer dans les eaux honduriennes, sur lesquelles il prétend exercer sa juridiction, pour s'y livrer à des actes d'agression. Dans ma note de protestation susmentionnée, je dénonce en outre la présence d'avions militaires, probablement

/...

nicaraguayens, au-dessus de la Lagune Caratasca, sur laquelle le Honduras exerce légitimement sa souveraineté, fait que même l'actuel régime du Nicaragua, je crois, ne prétendra pas nier. Pour toutes ces raisons, mon gouvernement réitère sa protestation initiale et espère que le Gouvernement nicaraguayen modifiera la dangereuse politique qu'il a adoptée dans ses relations avec le Honduras. Je saisis cette occasion pour vous adresser une fois de plus les assurances de ma considération très distinguée. Rodolfo Rosales Abella, ministre des relations extérieures.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette note comme document officiel.

L'Ambassadeur permanent,  
(Signé) Enrique Ortez COLINDRES